



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Projet de programmation pluriannuelle de l'énergie - énergie marémotrice

Question écrite n° 5542

Texte de la question

M. Jean-Luc Bourgeaux attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'industrie et de l'énergie, sur le projet de programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Mis en concertation en novembre 2024, il a entre autres pour objectif de suivre le potentiel, le coût et la faisabilité des énergies marines. De manière surprenante, la dernière version de la PPE 3 qui vient d'être publiée ne fait plus mention de l'énergie marémotrice et ce, malgré les préconisations de la Commission nationale du débat public et l'avis du Conseil supérieur de l'énergie du 19 décembre 2024 qui considère que le développement de filières innovantes, telles que l'énergie marémotrice, doit être encouragé. L'urgence climatique et la nécessité d'assurer la souveraineté énergétique du pays imposent de ne négliger aucune piste. La France dispose d'un potentiel exceptionnel, unique en Europe, pour déployer des infrastructures marémotrices modernes et respectueuses de l'environnement, capables de fournir une importante production énergétique, stable, prévisible et décarbonée et ce, au travers de chantiers d'une durée de moins de 10 ans. Le marémoteur est une technologie éprouvée qui a démontré toute sa fiabilité sur le plan énergétique et économique : pour preuve, l'usine marémotrice de la Rance fêtera bientôt ses 60 ans. Les avancées technologiques depuis la construction de cet aménagement, inauguré par le Général de Gaulle en 1966, permettront aux infrastructures de demain d'optimiser son intégration dans le *mix* énergétique et de maximiser les impacts positifs pour les territoires côtiers concernés (protection du trait de côte, dynamique industrielle et attractivité). C'est pourquoi il aimerait connaître les intentions du Gouvernement en la matière, afin que l'énergie marémotrice soit enfin reconnue à sa juste valeur dans la programmation énergétique de la France.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Bourgeaux](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (7^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5542

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : [Industrie et énergie](#)

Ministère attributaire : [Industrie et énergie](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er avril 2025](#), page 2155